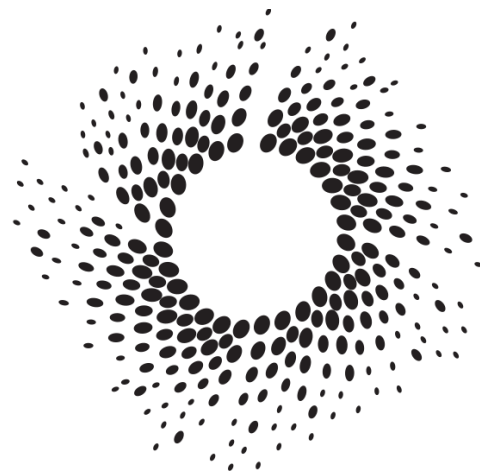




ANNEXE TECHNIQUE
ROLLER ARTISTIQUE
OFFICIELS DE COMPETITION

Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



ANNEXE TECHNIQUE
ROLLER ARTISTIQUE
OFFICIELS DE COMPETITION

Table des matières

ARTICLE 1 : OFFICIELS DE COMPETITIONS	5
ARTICLE 2 : LES DIPLOMES	5
2.1. ARBITRES	5
2.2. MANAGER & DATA	5
2.3. DEVENIR OFFICIEL DE COMPETITION	6
2.4. PARCOURS DE DIPLOMES	6
ARTICLE 3 : FORMATEURS.....	7
3.1. JUGES FORMATEURS REGIONAUX.....	7
3.2. JUGES FORMATEURS NATIONAUX	7
3.1. MANAGER FORMATEURS REGIONAUX	8
3.1. DATA FORMATEURS REGIONAUX.....	8
ARTICLE 4 : COMPETENCES ET HABILITATIONS.....	9
4.1. OFFICIELS DE COMPETITIONS AVEC DIPLOME DE JUGE	9
4.2. OFFICIEL DE COMPETITION AVEC DIPLOME D'ENTRAINEUR.....	10
ARTICLE 5 : FORMATIONS INITIALES	11
5.1. MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS INITIALES	11
5.2. JUGE CATEGORIES REGIONALES.....	11
5.3. JUGE DEGRE 1	12
5.4. SPECIALISTE DEGRE 1 FREESKATING OU DANSE	13
5.5. JUGE DEGRE 2 FREESKATING OU DANSE	14
5.6. SPECIALISTE DEGRE 2 FREESKATING OU DANSE	15
5.7. JUGE DEGRE 2 GROUPE.....	16
5.8. JUGE ET SPECIALISTE DEGRE 3.....	17
5.9. JUGE ET SPECIALISTE INTERNATIONAL	17
5.10. CERTIFICATION INLINE.....	17
5.11. CERTIFICATION PAIRS.....	17
ARTICLE 6 : FORMATIONS CONTINUES	18
6.1. VALIDITE DES DIPLOMES	18
6.2. JUGE OU SPECIALISTE DEGRE 1	19
6.3. JUGE OU SPECIALISTE DEGRE 2 ET 3.....	20

ARTICLE 7 : CONVOCAION SUR LES COMPETITIONS NATIONALES	21
7.1. JUGE DELEGUE	21
7.2. CANDIDATURE.....	21
7.3. CRITERES DE SELECTION.....	21

ARTICLE 1 : Officiels de compétitions

Les officiels de compétition sont les juges, calculateurs, manager, spécialistes techniques, assistants, contrôleurs techniques, data operators qui composent les panels de juges et les panels techniques des événements.

ARTICLE 2 : Les diplômes

ARTICLE 3 : Arbitres

Les diplômes s'apprécient par spécialité selon le tableau ci-dessous :

Juge	Spécialiste
Juge divisions régionales (free, inline & Danse)	
Juge degré 1 free & inline	Spécialiste degré 1 free & inline
Juge degré 1 danse	Spécialiste degré 1 danse
Juge degré 2 free & inline	Spécialiste degré 2 free & inline
Juge degré 2 danse	Spécialiste degré 2 danse
Juge degré 2 groupe	
Juge degré 3 free & inline + Certifications « Pairs »	Spécialiste degré 3 free + Certifications « Pairs »
Juge degré 3 danse	Spécialiste degré 3 danse
Juge degré 3 groupe	

ARTICLE 4 : Manager & Data

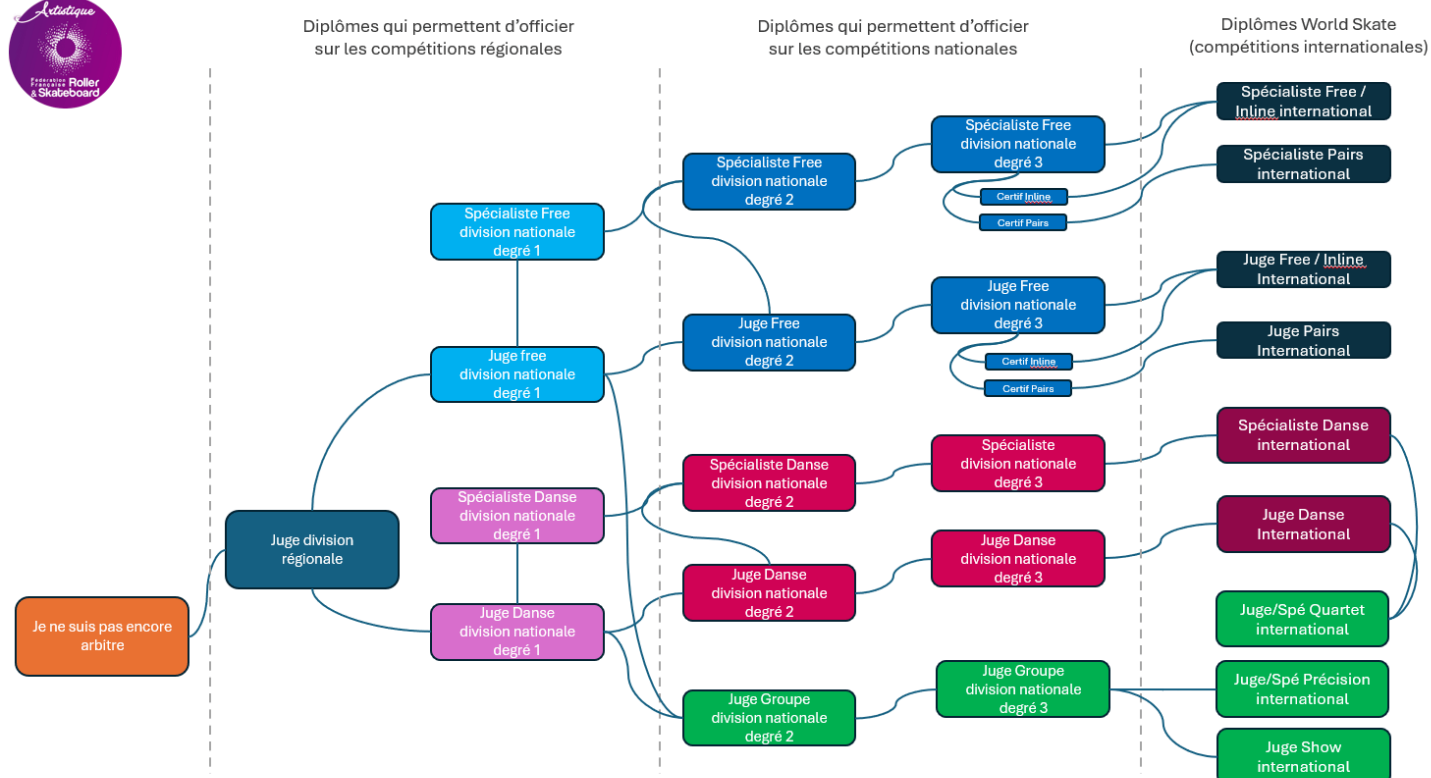
Diplômes et formation en cours de construction

ARTICLE 5 : Devenir officiel de compétition

Voici le déroulé au plus rapide de passage des examens pour devenir officiel de compétition :

	JUGE	SPECIALISTE	MANAGER	DATA
14 ans			Diplômes et formation en cours de construction	Diplômes et formation en cours de construction
15 ans	Juge div. régionales			
16 ans	Juge degré 1			
17 ans		Spé degré 1		
18 ans	Juge degré 2			
19 ans		Spé degré 2		
20 ans				
21 ans	Juge degré 3			
22 ans		Spé degré 3		
23 ans	Juge international			
24 ans				
25 ans		Spé international		

ARTICLE 6 : Parcours de diplômes



ARTICLE 7 : Formateurs

Les formateurs régionaux et nationaux organisent la formation et les passages d'examens sur l'ensemble du territoire.

ARTICLE 8 : Juges formateurs régionaux

Les formateurs régionaux sont nommés par les ligues. Un diplôme degré 2 ou degré 3 est requis :

Les juges formateurs régionaux de la saison 2025/2026 sont les suivants :

Ligue	Référent(s)
Auvergne-Rhône-Alpes	Olivier Colardelle & Amélie Dulac
Île-de-France	Nadine Lecapre
Hauts-de-France	François Cattoire
Bretagne	Laurène Gorin (Free) & Margot Danjou (Danse)
Bourgogne-Franche-Comté	Olivier Colardelle & Amélie Dulac
Nouvelle-Aquitaine	Delphine Laclautre
Occitanie	Nicolas Dehnig
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Julien Lautrec
Grand Est	Sandrine Puntil (Danse) & Gaëlle Enderlin (Free)
Pays de la Loire	Anne-Sophie Moisan
Normandie	Adrien Pierson

Une formation des formateurs est organisée chaque année pour présenter le déroulé de formation, les outils associés et les conditions de passage et d'octroi des examens.

Si les formateurs régionaux ne peuvent pas assurer la formation dans certaines spécialités, un accompagnement par un formateur national pourra être mis en place afin d'accompagner le formateur régional et les stagiaires concernés.

ARTICLE 9 : Juges formateurs nationaux

Spécialité	Formateurs
Coordination des formations	Hanaé Devos
Freeskating	Delphine Laclautre, Magali Champion, Laurène Gorin, Olivier Colardelle, Hanaé Devos, Gaëlle Enderlin
Danse	Olivier Colardelle, Caroline Romano, Delphine Laclautre, Nicolas Dehnig, Hanaé Devos
Groupe	Yohann Morilleau, Olivier Colardelle, Delphine Laclautre, Nicolas Dehnig, Maude Joyeau-Millet

ARTICLE 10 : Manager formateurs régionaux

En cours de construction

ARTICLE 11 : Data formateurs régionaux

En cours de construction

ARTICLE 12 : Compétences et habilitations

ARTICLE 13 : Officiels de compétitions avec diplôme de juge

Diplômes	Division régionale	Division nationale	Peut s'inscrire en formation
ARBITRAGE			
Juge divisions régionales	☑	☒	Juge degré 1 après 1 an d'expérience
Juge degré 1	☑	☑ en région ☒ en national	Spécialiste degré 1 après 1 an d'expérience Juge degré 2 après 1 an d'expérience
Spécialiste degré 1	☑	☑ en région ☒ en national	Spécialiste degré 2 après 1 an d'expérience
Juge degré 2	☑	☑ en minorité sur les compét. Nationales	Selon expérience et qualité de jugement : est validé juge degré 3 par la CTSRA
Spécialiste degré 2	☑	☑ en minorité sur les compét. Nationales	Selon expérience et qualité de jugement : est validé spé degré 3 par la CTSRA
Juge degré 3	☑	☑	Certification « Pairs » Juge international après 4 ans d'expérience
Spécialiste degré 3	☑	☑	Certification « Pairs » Spécialiste international après 1 an d'expérience en tant que juge international
Juge international	☑	☑	Spécialiste international après 2 ans d'expérience avoir la certification « Pairs »
Un juge degré 1 de la spécialité concernée peut officier en tant que spécialiste, contrôleur et assistant sur la phase qualificative régionale.			
MANAGER			
Manager sans diplôme habilité par sa commission régionale	☑	☑	
DATA			
Data sans diplôme habilité par sa commission régionale	☑	☑	Aucun diplôme n'est requis

ARTICLE 14 : Officiel de compétition avec diplôme d'entraîneur

- Un entraîneur titulaire d'un des diplômes suivants :
 - BEF 2
 - CQP
 - BEES (1 ou 2)
 - DEJEPS ou DESJEPS

Peut officier en tant que juge/spécialiste sur les compétitions des divisions régionales.

- Un entraîneur titulaire d'un des diplômes suivants :
 - BEES (1 ou 2)
 - DEJEPS ou DESJEPS

Peut officier en tant que spécialiste sur les compétitions des divisions nationales.

ARTICLE 15 : Formations initiales

ARTICLE 16 : Mise en œuvre des formations initiales

ARTICLE 17 : Juge catégories régionales

17.1.1. Modalités d'inscription

Être licencié à la Fédération Française de Roller & Skateboard

Une fois le diplôme obtenu, une licence « officiel de compétition » devra être prise.

Être âgé de 15 ans révolus.

17.1.2. Organisation

La formation initiale est en cours de mise en œuvre progressive pour une application nationale à compter de septembre 2028.

Dans l'attente, les juges référents régionaux sont habilités à délivrer les formations et à valider le diplôme.

ARTICLE 18 : Juge degré 1

18.1.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être juge catégorie régionale et âgé de 16 ans révolus.

18.1.2. Organisation

La formation sera gérée en **région par les juges formateurs régionaux** avec les outils mis à disposition par la CTSRA, les formateurs nationaux et régionaux et un déroulé de formation commun et **obligatoire**.

18.1.3. Session de formation

Une session de formation est composée de :

- Une visio ou réunion d'accueil et d'explication de la formation
- Une formation en présentiel de préférence de formation théorique (2h30) (visio possible) avec des supports mis en place par les formateurs nationaux
- L'accès aux QCM et à la formation en ligne
- Un accompagnement sur la formation et les jugements parallèle sur l'année par le formateur régional

18.1.4. Validation et certification

Les candidats seront évalués au travers de :

- QCM "Juge national" sur la plate-forme Moodle
- Un passage d'examen en jugements parallèle lorsque le stagiaire est prêt
- *Un passage d'examen sur vidéo en présentiel de préférence (visio possible) par les formateurs régionaux*

18.1.5. Effectif et tarifs

La formation "juge degré 1" est à la charge de la CTSRA. La gestion des inscriptions et des validations aux formations se fait via ROLSKANET.

Tarif d'entrée à la formation (et non par année) : 25 euros

Nombre de candidats : 2 minimum / 10 maximum

Indemnité du formateur : 60 euros par session de formation

ARTICLE 19 : Spécialiste degré 1 freeskating ou danse

19.1.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être juge degré 1 depuis 1 an et âgé de 17 ans révolus.

19.1.2. Organisation

La formation sera gérée en **région par les juges formateurs régionaux** avec les outils mis à disposition par la CTSRA et un déroulé de formation commun et obligatoire.

Pour les régions dans lesquelles le formateur régional n'a pas le diplôme de spécialiste d'une discipline, il est possible que cette formation soit gérée en distanciel (ou en présentiel) avec appui d'un formateur national désigné par la CTSRA.

19.1.3. Session de formation

Une session de formation est composée de :

- Une visio ou réunion d'accueil et d'explication de la formation
- L'accès aux QCM et à la formation en ligne et à une banque de vidéo d'entraînement
- Une intégration dans les jurys à tous les postes avec deux spécialistes confirmés dont le formateur régional
- Un accompagnement sur la formation et les panels parallèles sur l'année

19.1.4. Validation et certification

Les candidats seront évalués au travers de :

- QCM "Spécialiste national" sur la plate-forme Moodle
- Un passage d'examen en panel technique parallèle par le formateur régional (et/ou le formateur national désigné)
- Un passage d'examen sur vidéo en visio avec un formateur national (ou délégué à un formateur régional)

19.1.5. Effectif et tarifs

La formation "spécialiste degré 1" est à la charge de la CTSRA. La gestion des inscriptions et des validations aux formations se fait via ROLSKANET.

Tarif d'entrée à la formation (et non par année) : 25 euros

Nombre de candidats : 1 minimum / 6 maximum

Indemnité du formateur : 60 euros par session de formation

ARTICLE 20 : Juge degré 2 freeskating ou danse

20.1.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être juge degré 1 depuis 2 ans dans la spécialité concernée et âgé de 18 ans révolus.

Inscription validée par le juge formateur régional

Passage du QCM “Juge national” sur le Moodle fédéral dans l’année de la formation avant inscription à l’examen.

La session de formation/examen a lieu sur le Championnat de France.

20.1.2. Session de formation

Une session de formation est réalisée pour passage d’examen lors de la finale de championnat de France.

Cette formation est composée de :

- L'accès aux QCM et à la formation en ligne et à une banque de vidéo d'entraînement
- Accès aux visios de formation continue des juges nationaux
- Visio de 2h de formation théorique générale
- 2h de formation en présentiel lors d'une compétition nationale
- Des jugements parallèles sur lesquels les formateurs nationaux feront des retours

20.1.3. Validation et certification

Les candidats seront évalués au travers de :

- Participation à la formation
- QCM “juge national” sur Moodle
- Un passage d'examen sur vidéo en présentiel sur la compétition nationale
 - Validation du jugement sur 3 ou 4 vidéos (QOE + composantes)
 - Présentation orale et questions des formateurs concernant les évaluations

20.1.4. Effectif et tarifs

La formation “juge degré 2” est à la charge de la CTSRA. La gestion des inscriptions et des validations aux formations se fait via ROLSKANET.

Tarif d'engagement à la formation : 100 euros

Nombre de candidats maximum par région par session : 2

Nombre de candidats : 3 minimum / 10 maximum

Indemnité du formateur : 100 euros par session de formation

ARTICLE 21 : Spécialiste degré 2 freeskating ou danse

21.1.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être spécialiste degré 1 depuis 2 ans et juge degré 2 depuis 1 an dans la spécialité concernée et âgé de 19 ans révolus.

Inscription validée par le juge formateur régional

Passage du QCM "Spécialiste national" sur le Moodle fédéral dans l'année de la formation avant inscription à l'examen.

La session de formation/examen a lieu sur le Championnat de France.

21.1.2. Session de formation

Une session de formation est réalisée pour passage d'examen lors de la finale de championnat de France.

Cette formation est composée de :

- L'accès aux QCM et à la formation en ligne et à une banque de vidéo d'entraînement
- Accès aux visios de formation continue des spécialistes nationaux
- Visio de 2h de formation théorique générale
- 2h de formation en présentiel lors d'une compétition nationale
- Des panels parallèles sur lesquels les formateurs nationaux feront des retours.

21.1.3. Validation et certification

Les candidats seront évalués au travers de :

- Participation à la formation
- QCM "spécialiste national"
- Un passage d'examen sur vidéo en présentiel sur la compétition nationale
- Arbitrage vidéo sur les postes spécialiste, assistant et contrôleur
- Justification des arbitrages réalisés à l'oral

21.1.4. Effectif et tarifs

La formation "spécialiste degré 2" est à la charge de la CTSRA. La gestion des inscriptions et des validations aux formations se fait via ROLSKANET.

Tarif d'engagement à la formation : 100 euros

Nombre de candidats maximum par région par session : 2

Nombre de candidats : 1 minimum / 6 maximum

Indemnité du formateur : 100 euros par session de formation

ARTICLE 22 : Juge degré 2 groupe

22.1.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être juge divisions régionales et juge division nationale degré 1 Freeskating ou Danse et âgé de 18 ans révolus.

Inscription validée par le juge formateur régional

Passage du QCM “Juge/Spécialiste Groupe” sur le Moodle fédéral dans l’année de la formation avant inscription à l’examen.

22.1.2. Session de formation

La formation est composée de :

- L'accès aux QCM et à la formation en ligne
- Accès aux visios de formation continue des juges groupe
- **Visio de 2h de formation théorique générale**
- Des jugements/panels parallèles avec retours réalisés par un juge détaché du jury

22.1.3. Validation et certification

Les candidats seront évalués au travers de :

- Participation à la formation
- QCM “Juge/Spécialiste Groupe” sur Moodle
- Un passage d’examen sur vidéo en présentiel sur la compétition nationale
 - Validation du jugement sur 3 ou 4 vidéos (QOE + composantes)
 - Présentation orale et questions des formateurs concernant les évaluations

22.1.4. Effectif et tarifs

La formation “juge/spécialiste groupe degré 2” est à la charge de la CTSRA. La gestion des inscriptions et des validations aux formations se fait via ROLSKANET.

Tarif d’engagement à la formation : 50 euros

Nombre de candidats maximum par région par session : 3

Nombre de candidats : 1 minimum / 6 maximum

Indemnité du formateur : 50 euros par session de formation

ARTICLE 23 : Juge et spécialiste degré 3

Pour qu'un juge ou spécialiste degré 2 puisse **prétendre** à passer degré 3, plusieurs prérequis doivent être remplies :

- **Ancienneté minimale** : avoir au minimum **2 ans d'expérience** et de jugements des catégories nationales en région et sur les compétitions nationales
- **Expérience en compétition** : avoir officié au minimum lors :
 - d'une **demi-finale N2** ;
 - d'une **demi-finale N1** ;
 - d'une **Coupe des Régions** ;
 - d'un **Championnat de France**.
- **Disponibilité** : lorsqu'un juge se propose pour officier sur une compétition, il doit être **disponible pendant toute la durée de la compétition**.

Les juges formateurs se réuniront pour déterminer d'un potentiel passage en degré 3. Les annonces seront réalisées à la fin de chaque saison sportive.

ARTICLE 24 : Juge et spécialiste international

Après un minimum de 5 année de jugement degré 2 ou degré 3, un juge degré 3 peut candidater pour devenir juge international avant le 31 décembre de la saison en cours.

Les juges formateurs se réuniront courant janvier pour confirmer ou non l'inscription à l'examen sur la saison en cours (l'examen se passe généralement en fin de saison lors du séminaire World Skate).

Un accompagnement du juge degré 3 sera réalisé par les juges internationaux français afin d'assurer la réussite à l'examen international.

ARTICLE 25 : Certification Pairs

La certification Pairs n'est pas mise en œuvre pour la saison 2026/2027.

ARTICLE 26 : Formations continues

ARTICLE 27 : Validité des diplômes

Arbitres

Diplômes	Validité
Juge divisions régionales (free, inline & Danse)	Valable dans l'année jusqu'au 31/12 Renouvellement par passage d'un QCM Participation au jugement de au moins une compétition division régionale par an
Juge et spécialiste degré 1 free & danse	Valable jusqu'au 01/03 Renouvellement par suivi de la formation continue Participation au jugement d'au moins une compétition par an avec des catégories divisions nationales
Juge et spécialiste degré 2 et 3 free & danse + Certifications « Pairs »	Valable jusqu'au 01/03 Renouvellement par suivi de la formation continue avec obligation de participation à un séminaire national ou international tous les 2 ans Participation au jugement d'au moins une compétition par an avec des catégories divisions nationales *
Juge degré 2 groupe	Valable dans l'année jusqu'au 31/12 Renouvellement par passage d'un QCM Participation à au moins une compétition nationale ou internationale tous les 3 ans

***Validité du diplôme :** les arbitres de **degré 3** ne remplissant pas les conditions requises pour maintenir la validité de leur diplôme seront **rétrogradés au degré 2**, sauf en cas de dérogation particulière demandée à la CTSRA.

Maintien du degré 2 : les arbitres de **degré 2** n'ayant pas officié pendant une période de **plus de 2 ans** perdront leur diplôme et devront **suivre à nouveau la formation et l'examen degré 1**, sauf en cas de dérogation particulière demandée à la CTSRA.

Manager

La formation continue et les diplômes sont en cours de mise en œuvre

Data

La formation continue et les diplômes sont en cours de mise en œuvre

ARTICLE 28 : Formation continue - Juge ou spécialiste degré 1

28.1.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être diplômé juge ou spécialiste divisions nationales degré 1.

28.1.2. Déroulement de la formation

La formation sera gérée **par les formateurs nationaux Freeskating, Danse et Groupe.**

28.1.3. Formation continue degré 1

Cette formation est composée de :

- Un **QCM** sur le Moodle Fédéral à réaliser et **valider** avant le début des compétitions des divisions nationales **par tous les juges degrés 1**,
- Des **vidéos ou visios de formation continue** pour discuter de points règlementaires et harmoniser les jugements,
- Un **séminaire national** en janvier avant le début des compétitions sur des points particuliers du règlement à traiter, en présence des juges et des entraîneurs,

28.1.4. Condition de maintien du diplôme

La formation continue est obligatoire tous les ans pour renouveler le diplôme degré 1.

28.1.5. Tarifs et inscription

La formation continue « juge ou spécialiste degré 1 » est à la charge de la CTSRA.

La formation est gratuite pour la saison 2026/2027.

ARTICLE 29 : Formation continue - Juge ou spécialiste degré 2 et 3

29.1.1. Modalités d'inscription

Être licencié « officiel de compétition » à la Fédération Française de Roller & Skateboard.

Être diplômé juge ou spécialiste divisions nationales degré 2 et degré 3.

29.1.2. Déroulement de la formation

La formation sera gérée **par les formateurs nationaux Freeskating, Danse et Groupe.**

29.1.3. Formation continue degré 2 et degré 3

Cette formation est composée de :

- Un **QCM** sur le Moodle Fédéral à réaliser et **valider** avant le début des compétitions des divisions nationales **par tous les juges degré 2 et degré 3**,
- Des **visios de formation continue** pour discuter de points règlementaires et harmoniser les jugements,
- Un **séminaire national** en janvier avant le début des compétitions sur des points particuliers du règlement à traiter, en présence des juges et des entraîneurs,

29.1.4. Condition de maintien du diplôme

La participation au séminaire national arbitrage est obligatoire tous les 2 ans

La formation continue est obligatoire tous les ans pour renouveler le diplôme degré 2 ou degré 3.

29.1.5. Tarifs et inscription

La formation continue « juge ou spécialiste degré 2 et degré 3 » est à la charge de la CTSRA.

La formation est gratuite pour la saison 2026/2027.

ARTICLE 30 : Convocation sur les compétitions nationales

ARTICLE 31 : Juge délégué

Sur chaque compétition nationale, un juge délégué est nommé et a pour rôle :

Composition des jurys par catégorie

- Constituer les jurys en veillant à une représentation équilibrée et à la compétence technique des membres.
- Répartir les rôles au sein des jurys (panel technique, juges, juges arbitres).

Interface entre les juges et le Groupe Projet de la Compétition

- Déterminer la date de la réunion des juges.
- Assurer une communication fluide entre les juges et le Groupe Projet.
- Transmettre les informations nécessaires aux juges (horaires, règlements, documents).

Coordination logistique

- Récupération des dates, horaires, lieux d'arrivées pour tous les juges.
- Répartition des chambres d'hôtels.
- Vérifier la bonne mise en place et le fonctionnement du matériel de jugement avec le manager et l'organisateur (tables, chaises, fournitures, accès aux plateformes de jugement, vestiaires, salle de réunion).
- Veiller au respect du planning et à la présence des juges sur les lieux de compétition.

Suivi et évaluation

- Rédiger un rapport de fin de compétition sur la gestion du jury auprès de la commission artistique.
- Proposer des améliorations pour les compétitions futures.

ARTICLE 32 : Candidature

Chaque année, le service compétition transmet à tous les juges diplômés degré 2 ou 3, un appel à candidature pour être officiel de compétition les compétitions nationales.

ARTICLE 33 : Critères de sélection

Les critères de sélection des juges sur les compétitions nationales sont les suivants :

- Participation à la formation continue et au séminaire arbitrage dans l'année
- Représentativité des régions.
- Disponibilité des juges en jours et en catégories.
- Expérience de jugement (notamment sur les finales).
- Rotation des juges dans les panels des compétitions nationales